

Jean-Pierre DELCHEF est excusé (raison professionnelle) ; Fabrice APPELS (HAI), Jean-Marie BELLEFROID (LGE), Paul GROOS (LUX), Gérard TRAUSCH (NAM), Pierre VANCABEKE (BBW), ainsi que Lucien LOPEZ (secrétaire général AWBB) débattent des points suivants :

P.V. de la dernière réunion : approbation

1. ECHANGES DE POINT DE VUE

1. LGE, indemnités de formation : certaines imprécisions sont constatées et des réflexions sont à prévoir.
2. BBW, gestion des amendes judiciaires impayées : cette tâche appartient au responsable du contrôle des documents de chaque province et départements concernés.
3. BBW, mutation administrative avec changement de province (niveau sélection) :
La CL rappelle qu'un joueur reste à la disposition de la sélection de la province à laquelle il est affecté.
4. LGE : tenue des joueurs (PC 91) propositions de modifier la nomenclature des chiffres (de 4 à 99) ; le représentant fait lecture de la motivation de sa demande.
La CL prend acte de cette proposition. Un texte sera envoyé aux différents groupes.

2. Etude des propositions de modification ROI

1. TTA au 1^{er} janvier 2012 : la CL constate que la décision prise par l'AG du 23 mars 2011, relative à la modification du TTA du PC 73 n'a pas été prise en considération dans la publication sur le site.

En surligné jaune les corrections du TTA à apporter telle qu'elles devraient apparaître !!!
Les montants indiqués ci-dessous ne tiennent pas compte des adaptations applicables au 1^{er} JANVIER 2011.

PC 73	FORFAITS AMENDES		
	Régionale I MM	85.80 €	
	Réserve régionale MM	17.20 €	
	Régionale I et II DD	28.60 €	
	Réserve régionale DD	17.20 €	
	Messieurs Prov I	28.60 €	
	Messieurs Prov II, III et IV	14.30 €	
	Réserves Prov Messieurs	14.30 €	
	Dames Prov I, II & III	14.30 €	
	Réserves Prov Dames	14.30 €	
	Jeunes Régionaux	28.60 €	
	Jeunes Provinciaux	14.30 €	
PC 73	FORFAIT du club VISITE : indemnités à payer au club visiteur		
	Messieurs Régionale I et II	42.50 €	
	Messieurs Réserve régionale	14.20 €	
	Dames Régionale I et II	28.40 €	
	Messieurs Prov I	28.40 €	
	Messieurs Prov II, III et IV	14.20 €	
	Messieurs Réserves Prov	14.20 €	
	Dames Prov I, II & III	14.20 €	
	Dames Réserves Prov	14.20 €	
	Jeunes Régionaux	28.40 €	
	Jeunes Provinciaux	14.20 €	
		Frais de déplacement (12 personnes / 4 voitures) - par km	0.25 €
Avec un minimum pour 4 voitures		24.00 €	
PC 73	FORFAIT du club VISITEUR : indemnités à payer au club visité		
	Messieurs Régionale I et II	425.20 €	
	Dames Régionale I et II	141.70 €	
	Messieurs Prov I	141.70 €	
	Messieurs Prov II, III et IV	85.10 €	
	Messieurs Réserves Prov	28.40 €	
	Dames Prov I, II & III	85.10 €	
	Réserves Prov Dames	28.40 €	
	Jeunes Régionaux	141.70 €	
	Jeunes Provinciaux	28.40 €	
Sur les textes du TTA (version site) se trouve, ICI, les frais de déplacements 12 personnes / 4 voitures – par km / avec un minimum pour 4 voitures que la CL avait estimé logique de déplacer au forfait du club visité !!!			

2. **Interprétation Commission Législative sur le texte du PC 73.4** (en rouge, les modifications apportées lors du dernier vote de l'AG)

Lorsqu'une équipe visiteuse fait défaut au match aller, elle doit obligatoirement se déplacer au match retour si endéans les trois (3) semaines qui suivent la date prévue du match aller, le club visité confirme par écrit, au Département ou Comité compétent et au club adverse, la disponibilité de salle (ou terrain) ainsi que la date prévue pour le match retour. En cas de nouveau forfait de l'équipe visiteuse, cette équipe devra verser au club visité l'indemnité fixée au TTA ainsi que les éventuels frais d'arbitrage, comme équipe visiteuse.

A la question de définir « fait défaut », la CL s'accorde pour préciser que l'équipe n'est pas présente et de ce fait que la rencontre ne peut pas avoir lieu. Dans le cas où la rencontre s'est disputée et qu'une décision administrative impose un forfait, la rencontre a été disputée et ce point n'est pas d'application.

3. La CL étudie et commente les propositions faites par le CDA et les différents groupes des parlementaires. Elle suggère certains amendements (à confirmer par les groupes qui ont fait les propositions) et souhaite la réécriture de certains textes et ce pour une meilleure compréhension de certains articles.

En outre,

- les articles du PA 70 (précisions sur les termes utilisés), le PA 75,
- les articles du PC 1, PC 4bis, PC 13, PC 16, PC 20, PC 21, PC 59, PC 89
- l'article PC 56 fait débat

4. Dossier Licences Techniques Coaches (modifications des articles PC 29 à 40)

- HAI : amendement PC 34

5. L'ordre du jour avec le document de travail (propositions de modifications statutaires) sera envoyé aux membres de l'Assemblée pour le 24 février 2012.

6. Méthode de travail : précisions sont apportées quant au suivi des transferts des nouvelles propositions.

3. Commentaires sur les différents PV des réunions (CDA, commissions, organes régionaux et provinciaux)

1. PV réunion CDA : NEANT

4. DIVERS

NEANT

■ Réunion clôturée à 17h45

- **Prochaine réunion : le mercredi 7 mars 2012 (14h30) à Bruxelles** sauf imprévus motivés par l'actualité.
Pour la Commission Législative : **Fabrice Appels (Président) – Paul Groos (Secrétaire)**